



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

295, route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

PUBLICATION D'UN REGLEMENT MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 12 janvier 2026, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 2026-346

RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	0,44\$ DU 100\$ D'ÉVALUATION
TAUX POUR EMPRUNT GÉNÉRAUX	0,045 DU 100\$ D'ÉVALUATION

TARIF ET COMPENSATION SECTEUR REGLEMENT 2018-312 MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (TAUX UNIQUE A CHACUN DU SECTEUR)

TARIF POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Résidentiel (par unité de logement)	247\$
ICI (industries, commerce, institutions)	285\$
Hébergement touristique	535\$
Entreprise agricole enregistrée avec bâtiment de ferme (AEA)	350\$

TARIF POUR LE SERVICE INCENDIE

Résidentiel (par unité de logement)	25\$
ICI (industries, commerce, institutions)	35\$
Hébergement touristique	105\$
Entreprise agricole enregistrée avec bâtiment de ferme (AEA)	50\$

COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

850 gallons et moins (nb 486)	127\$
950 à 1050 gallons (nb 56)	170\$
1050 à 1200 gallons (nb 27)	210\$
Plus de 1201 gallons (nb 18)	276\$
2500 gallons et plus (nb 1)	737\$
Saisonniers (nb 41)	77\$
Installatio UV (nb 4)	70\$

TÉLÉPHONE : 819 845-7795 poste 1

TÉLÉCOPIEUR : 819 845-2479

COURRIEL : directrice@st-claude.ca

SITE WEB : www.municipalite.st-claude.ca



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

295, route de l'Église
Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

COMPENSATION SERVICE D'ÉGOUT : COÛT D'OPÉRATION DU SYSTÈME

Résidentiel (par unité de logement)	450\$
ICI (industries, commerce, institutions)	450\$
Exploitation agricole	900\$

EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Établissement d'hébergement touristique	330\$
---	-------

AUTRES TARIFS DÉFINIS DANS LE RÈGLEMENT.

DONNÉ à Saint-Claude, ce 13 janvier 2026.

France Lavertu
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de poste et bibliothèque Irène-Duclos et publié dans l'info-municipal de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 janvier 2026.

France Lavertu
Directrice générale
et greffière-trésorière